

RBC Riders

Guide

Introduction

Le programme *RBC Riders* est une initiative de développement des habiletés de CANADA~SNOWBOARD. Il s'agit d'une série de compétitions amusantes à l'intention de participants âgés de 0 à 3 ans (voir la version téléchargeable du document *Vision 2020* à l'adresse www.canadasnowboard.ca).

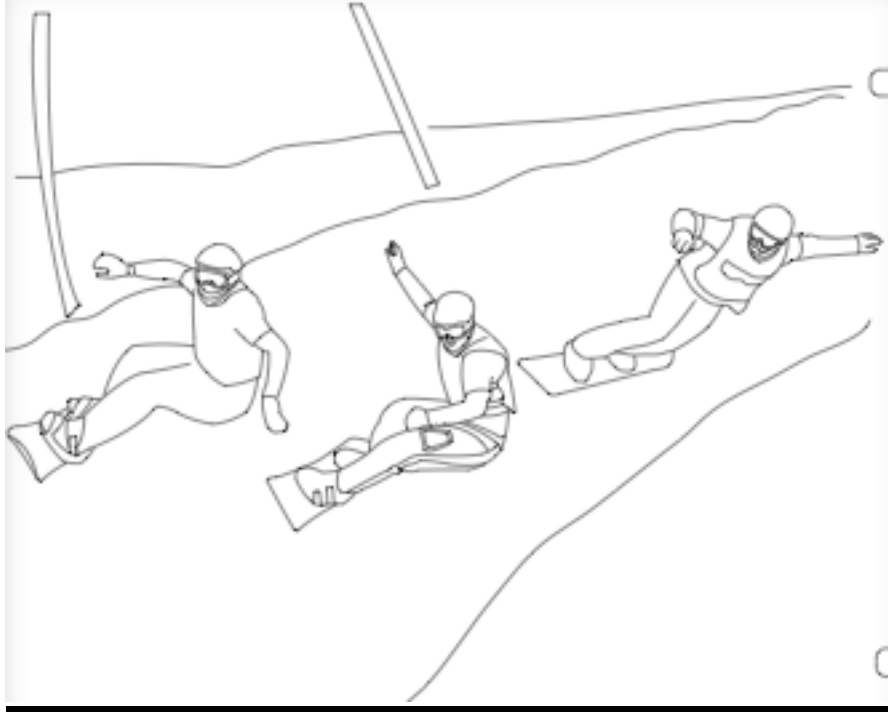
Le programme *RBC Riders* correspond au stade « Apprendre à s'entraîner » du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de CANADA~SNOWBOARD. Vous trouverez des informations détaillées sur le DLTA à la page 3.

Le programme *RBC Riders* permet aux participants de s'initier au snowboard de compétition grâce à des épreuves de type slopestyle ou snowboardcross. Les épreuves de slopestyle sont une série de sauts, de rails et d'habiletés effectués sur une pente. Le snowboardcross (SBX) est une épreuve chronométrée qui se déroule sur un parcours comportant diverses caractéristiques, telles que des virages, des buttes (ou des zones relevées), des sauts et des rouleaux. Au niveau de la haute performance, quatre planchistes évoluent simultanément sur le parcours de SBX. Le format « à la chaîne » (un planchiste à la fois sur le parcours) est utilisé dans le cadre du programme *RBC Riders*; les caractéristiques du parcours sont conçues pour faciliter le développement des habiletés fondamentales du

snowboard : l'agilité, l'équilibre et la coordination lors des sauts et des virages.

Le programme *RBC Riders* peut être offert par tout organisme affilié à Canada~Snowboard, y compris les clubs, les centres de ski, les boutiques de snowboard et les écoles. Le programme ne comporte pas de volet éducatif officiel. Les participants sont plutôt invités à développer leurs habiletés en « interagissant » avec le parcours lors de descentes d'entraînement et de compétitions. Toutefois, lorsque cela s'avère possible, Canada~Snowboard recommande de faire appel à un entraîneur formé du PECS pour encadrer les athlètes.

En tant qu'initiative de développement des habiletés, le programme *RBC Riders* encourage la participation et offre des prix à tous les participants. Ceux-ci sont répartis en groupes d'âge appropriés et reçoivent une tuque portant le logo *RBC Riders*.



Développement à long terme de l'athlète – DLTA

Le DLTA trace l'évolution des athlètes, depuis l'acquisition de leurs premières habiletés jusqu'à leur participation aux Jeux olympiques d'hiver – et au-delà – « des premiers pas au podium ». C'est une approche qui repose sur l'âge de développement (à la fois physiologique et mental) des participants plutôt que sur leur âge chronologique.

CANADA~SNOWBOARD a adapté le concept du DLTA afin qu'il corresponde au développement des athlètes qui pratiquent le snowboard. Les stades du DLTA de CANADA~SNOWBOARD sont les suivants :

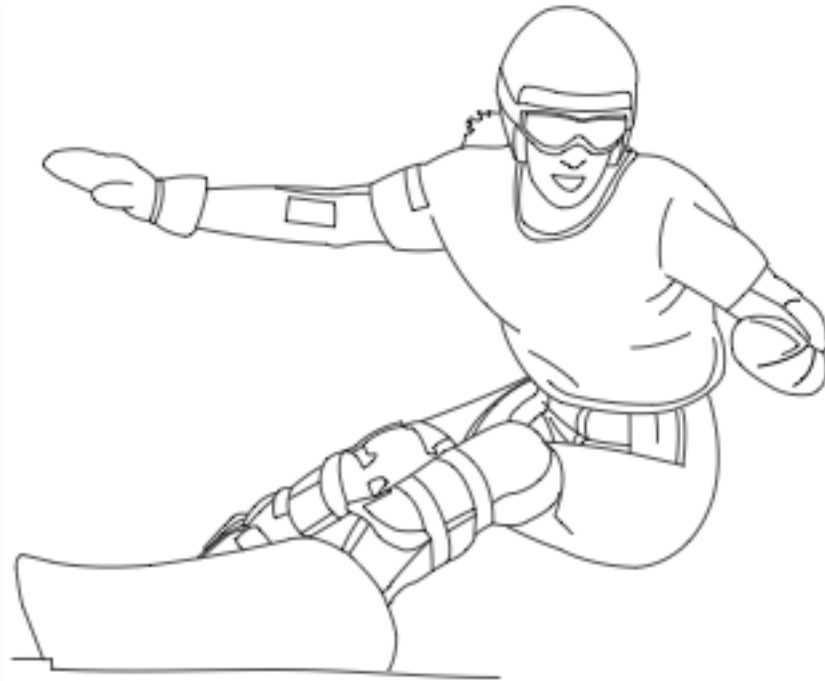
- ◆ Enfant actif
- ◆ S'amuser grâce au sport
- ◆ Apprendre à s'entraîner (p. ex., RBC Riders)
- ◆ S'entraîner à s'entraîner
- ◆ S'entraîner à la compétition
- ◆ Apprendre à gagner
- ◆ S'entraîner à gagner
- ◆ Vie active

Les principes clés du DLTA sont les suivants :

- ◆ les programmes de compétition devraient tenir compte des moments opportuns pour le développement chez les enfants;
- ◆ les programmes de compétition pour adultes ne devraient pas être imposés aux enfants et aux jeunes adolescents;
- ◆ la spécialisation sportive devrait débiter vers l'âge de 13 ans.

Le programme *RBC Riders* se fonde sur ces principes et est axé sur le stade « Apprendre à s'entraîner » du DLTA. Ce dernier, qui englobe les compétiteurs débutants, est l'une

des plus importantes périodes pour le développement moteur. Comme ils sont trop jeunes pour la spécialisation, les participants sont initiés aux trois disciplines du snowboard, ce qui leur permet d'apprendre ce qu'ils aiment tout en acquérant les habiletés de base essentielles à la pratique de ce sport. À ce stade, les principaux objectifs du développement des habiletés consistent à bâtir **les habiletés fondamentales du snowboard** et à cibler **les moments opportuns pour le développement physique**.



Qui est responsable de ce programme?

Le programme *RBC Riders* est un partenariat entre CANADA~SNOWBOARD, les associations provinciales de snowboard et l'organisme qui présente les activités du programme sur la neige.

Canada Snowboard assume les responsabilités suivantes :

- la conception théorique du programme;
- la fourniture des ressources associées au programme;
- la conclusion d'ententes avec des commanditaires nationaux;
- le suivi de la mise en œuvre du programme;
- l'apport de modifications fondées sur les rétroactions fournies par les partenaires.

Les associations provinciales assument les responsabilités ci-après :

- la gestion du programme dans leur province;
- le recrutement des organismes qui présenteront le programme (organismes de prestation);
- la distribution des ressources associées au programme;
- le suivi relatif aux adhésions;
- la fourniture d'un soutien continu aux organismes de prestation.

L'organisme de prestation peut être un club de snowboard, un centre de ski, une boutique de snowboard, une école ou un club de services. Il a la responsabilité de présenter le programme sur la neige, de recruter des participants et des entraîneurs, d'effectuer un suivi de la participation et de transmettre les dossiers à l'association provinciale concernée.

Une description détaillée des tâches propres à chaque partenaire est fournie aux pages suivantes du présent *Guide*.

Responsabilités de CANADA~SNOWBOARD

CANADA~SNOWBOARD fournira les trousse du programme *RBC Riders*. Chaque trousse comprend le matériel ci-dessous.

- ◆ Logiciel de tabulation des résultats (disponible mais pas obligatoire).
- ◆ Modèle d'affiche de 20,3 cm x 27,9 cm (8½ po x 11 po) comprenant des espaces pour les renseignements et les dates des événements locaux.
- ◆ Modèle de communiqué de presse pour les médias locaux.
- ◆ Dossards numérotés.
- ◆ Portes et fanions pour les portes.
- ◆ Piquets.
- ◆ Bannières.
- ◆ Formulaires d'inscription et d'autorisation.
- ◆ Tuque RBC Riders pour chaque participant et bénévole.
- ◆ Médailles de participation.
- ◆ Boîte au port prépayé pour le retour des dossards, des bannières et des formulaires d'inscription/d'autorisation.
- ◆ T-shirts pour les participants de chaque groupe d'âge/sexes qui se sont classés au 1^{er}, au 2^e et au 3^e rang.

Canada~Snowboard conclura une entente avec chaque association provinciale de snowboard (APS) afin de préciser quelles sont leurs responsabilités en ce qui concerne la prestation du programme.

En collaboration avec Canada~Snowboard, l'APS prendra des mesures pour installer un parcours d'entraînement officiel dans chaque région, selon les besoins.

Canada~Snowboard sanctionnera tous les programmes *RBC Riders* à la suite d'une demande de l'association provinciale.

Responsabilités de l'association provinciale de snowboard

L'association provinciale assumera la responsabilité principale de la mise en œuvre du programme dans le territoire qu'elle régit.

L'association provinciale nommera un co-coordonnateur pour le programme *RBC Riders*; ce dernier agira à titre de personne-ressource auprès de l'organisme de prestation et de Canada~Snowboard.

L'association provinciale conclura une entente avec Canada~Snowboard afin de préciser quelles sont leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la prestation du programme.

En se fondant sur le modèle élaboré par Canada~Snowboard, l'association provinciale signera une entente avec chaque organisme de prestation afin de préciser quelles sont leurs responsabilités respectives relativement à la prestation du programme.

L'association provinciale procédera au suivi de la prestation de chaque programme, en s'assurant que seuls leurs membres provinciaux sont autorisés à s'y inscrire.

L'association provinciale distribuera à chaque organisme de prestation le matériel du programme fourni par Canada~Snowboard, puis recueillera ce matériel et le retournera à Canada~Snowboard une fois le programme terminé.

L'association provinciale demandera la sanction de Canada~Snowboard pour chaque programme.

Responsabilités de l'organisme de prestation

Compétiteurs

- ◆ Garçons et filles.
- ◆ Doivent posséder des habiletés de base en snowboard.

Organisateur de l'événement

- ◆ Doit être un officiel formé ou, si ce n'est pas le cas, doit recevoir l'aide d'un officiel formé de Canada~Snowboard.
- ◆ Peut être un bénévole, un agent contractuel ou un membre du personnel de l'organisme qui offre le programme.
- ◆ Il est recommandé qu'un entraîneur formé du PECS soit sur place.

Frais

- ◆ Les frais concernant le programme peuvent être fixés et conservés par l'organisme de prestation. À déterminer.
- ◆ Tous les participants (y compris les organisateurs et les bénévoles) doivent être membres de l'association provinciale de snowboard.
- ◆ L'adhésion se fait à faible coût en ligne, à l'adresse www.canadasnowboard.ca.
- ◆ L'organisme de prestation doit être reconnu comme un organisme membre de l'association provinciale de snowboard.

Suivi

- ◆ La préinscription en ligne est la façon de s'inscrire à un événement **RBC Riders**.
- ◆ Les formulaires d'inscription/d'autorisation pour les participants seront fournis sur le site, en fonction des besoins.

- ◆ Les formulaires d'inscription et d'autorisation recueillis sur le site doivent être retranscrits dans l'outil d'inscription en ligne immédiatement après l'événement.

À qui s'adresser?

- ◆ L'organisme de prestation conclura une entente formelle avec l'association provinciale afin de préciser les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne le programme.
- ◆ L'association provinciale nommera un co-coordonnateur du programme **RBC Riders** qui agira à titre de personne-ressource pour les communications et la résolution des problèmes.



Organiser une compétition RBC Riders de style SBX

La compétition

- ◆ Événement multidisciplinaire qui met à profit les aspects style libre et alpin du snowboard.
- ◆ Introduction à la compétition mettant l'accent sur le plaisir afin d'illustrer le développement global du participant.

Jury

- ◆ Le jury sera composé de trois personnes :
 1. Directeur de course
 2. Préposé au départ
 3. Entraîneur formé du PECS
- ◆ Le jury inspectera le parcours avant la compétition.
- ◆ Le jury régira tous les appels et les questions de sécurité.

Traceur du parcours

- ◆ Le traceur de parcours sera nommé par le jury.
- ◆ Le traceur de parcours peut être un membre du jury.

Traçage du parcours

- ◆ Le parcours doit être adapté au terrain, et la principale préoccupation devrait être la sécurité des participants.
- ◆ Une pente modérée devrait être utilisée, et les différentes sections du parcours doivent être organisées de manière à produire une vitesse raisonnable et croissante.
- ◆ La distance minimale recommandée pour le parcours est de 300 mètres, mais il est permis de le raccourcir si cette distance n'est pas possible.
- ◆ Le parcours peut être tracé dans un parc de snowboard.

- ◆ **Il est RECOMMANDÉ que cinq des éléments ci-après soient intégrés au parcours :**
 - 5 portes de type GS ou plus (sur butte ou non) nécessitant au moins 2 virages enchaînés.
 - 4 « airs » ou plus (demi-lune ou parc).
 - 4 rouleaux ou plus (naturels ou artificiels) avec au moins 2 rouleaux enchaînés.
 - 2 sections « limbo » ou « ollie » ou plus.
 - 2 rails/boîtes ou plus (si disponible – facultatif).

- ◆ Pour chaque saut, rouleau ou rail, un fanion de porte triangulaire doit être placé de chaque côté de l'obstacle.
- ◆ Pour chaque virage, un fanion de porte triangulaire doit être placé à l'intérieur de la courbe.
- ◆ La distance d'un point de virage à l'autre ne doit pas être inférieure à 4 m et supérieure à 8 m.
- ◆ Le jury doit approuver le parcours avant le début de l'événement.
- ◆ Le traçage du parcours doit être terminé au plus tard 30 minutes avant le début de l'entraînement.

Ouvreurs de piste

- ◆ Deux ouvreurs de piste sont recommandés pour chaque compétition.
- ◆ Les ouvreurs de piste doivent être disponibles pendant le traçage du parcours afin de permettre au traceur de parcours de vérifier la qualité de certaines sections lors des différentes étapes du processus.
- ◆ Les compétiteurs ne doivent pas agir comme ouvreurs de piste.

Entraînement

- ◆ L'entraînement suggéré devrait être dirigé par un entraîneur formé du PECS.

- ◆ Chaque participant doit pouvoir faire au moins deux courses d'entraînement.
- ◆ L'entraînement peut avoir lieu le jour précédant l'événement et doit contenir 70 % de ce qui sera fait lors de l'événement.
- ◆ L'entraînement peut consister à effectuer plusieurs courses et à essayer différents terrains du parc dans le parcours RBC Riders, le tout en compagnie de l'entraîneur formé du PECS.

Horaire de compétition (exemple)

- ◆ Inscription (en ligne avant l'événement).
- ◆ 8 h à 9 h : Accueil (autorisations pour l'organisation, remise des dossards et des t-shirts et distribution des tuques).
- ◆ 9 h à 12 h : Entraînement (si possible avec un entraîneur formé du PECS).
- ◆ Pause pour le déjeuner.
- ◆ 12 h 45 : Réunion des compétiteurs (réunion au sommet du parcours RBC Riders).
- ◆ 13 h : Début de la compétition.
- ◆ 15 h : Fin de la compétition (démantèlement de l'équipement).
- ◆ 15 h 30 : Cérémonie de remise des prix et fin de l'événement.

Format de compétition

- ◆ La compétition est une épreuve individuelle et chronométrée, et les deux meilleures courses sur les trois effectuées sont comptabilisées pour le résultat final.
- ◆ Les catégories d'âge masculines et féminines (séparées) sont : 6-7 ans, 8-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans, et 15 ans et plus.

- ◆ Dans des circonstances exceptionnelles, le jury peut classer un participant dans une autre catégorie en se fondant sur des facteurs tels que la croissance, la maturité, l'expérience et le niveau d'habileté; cela tient compte de l'importance accordée par le DLTA à l'âge de développement plutôt qu'à l'âge chronologique.
- ◆ Il y aura un tirage au sort dans chaque groupe d'âge/pour chaque sexe.
- ◆ Les plus jeunes participants feront les premières descentes, jusqu'à ce qu'on termine avec les participants les plus âgés.

Tabulation (pas nécessaire)

- ◆ Les résultats des compétitions peuvent être tabulés.
- ◆ Les résultats peuvent être tabulés au moyen d'un logiciel **RBC Riders** fourni par CANADA~SNOWBOARD.

Sécurité

- ◆ Le port du casque est obligatoire pour tous les participants, et le protège-dents est recommandé.
- ◆ L'utilisation de piquets et de panneaux de porte est obligatoire pour tous les obstacles/éléments du parcours.
- ◆ Pour chaque saut, rouleau ou rail, un fanion de porte triangulaire doit être placé de chaque côté de l'obstacle.
- ◆ Pour chaque virage, un fanion de porte triangulaire doit être placé à l'intérieur de la courbe.
- ◆ Les différentes sections du parcours doivent être organisées de manière à produire une vitesse raisonnable et croissante.
- ◆ Les sauts devraient être suivis d'une réception au sol en douceur et sur une forte inclinaison, en position de descente.

- ◆ La hauteur du saut doit toujours être proportionnelle à l'inclinaison de la pente.
- ◆ La hauteur du saut ne peut pas être supérieure à 1 mètre.
- ◆ La zone de réception au sol ne doit pas mener à un virage abrupt.
- ◆ La zone de réception au sol doit comporter une pente similaire ou plus forte que la plateforme de départ.
- ◆ La réception au sol doit se faire sur une distance suffisamment longue pour que les participants trouvent leur équilibre.
- ◆ Dans les sections où les participants doivent passer sous un obstacle (sections de « limbo »), l'obstacle doit facilement se démonter de lui-même en cas d'impact.
- ◆ Un commissaire de parcours doit être affecté à chaque section afin d'assurer le suivi visuel continu des athlètes.
- ◆ Un ou deux patrouilleurs doivent se trouver sur le site pendant l'entraînement et la compétition.
- ◆ Tous les commissaires de parcours et les membres du jury devraient être munis de radios avec émetteur-récepteur.

Exigences concernant le site : Personnel (une même personne peut jouer plus d'un rôle)

- ◆ Gestionnaire de l'accueil et des résultats.
- ◆ Traceur de parcours.
- ◆ Annonceur (peut s'agir de n'importe quel membre du comité organisateur).
- ◆ Préposé au départ.
- ◆ Chronométrateur à l'arrivée.
- ◆ Préposé à l'enregistrement des temps.

- ◆ Officiel de compétition/directeur de course formé de CANADA~SNOWBOARD.
- ◆ Une ou deux personnes chargées de l'entretien du parcours/des bannières.
- ◆ Un ou deux patrouilleurs sur le site pendant l'entraînement et la compétition.
- ◆ Si possible, toutes les personnes susmentionnées devraient être équipées de radios avec émetteur-récepteur.

Exigences concernant le site : Matériel

- ◆ Pente damée ou parc de snowboard entretenu.
- ◆ Système de chronométrage du départ à l'arrivée (il est possible d'utiliser des montres chronomètres).
- ◆ Zone d'inscription/d'accueil.
- ◆ Zone de remise des prix.
- ◆ Bannières des commanditaires.
- ◆ Clôtures pour la sécurité et le contrôle de foule.
- ◆ Radios avec émetteur-récepteur.
- ◆ Musique ou DJ.
- ◆ Billets de remonte-pente gratuits pour les bénévoles.
- ◆ Si possible, déjeuner pour les bénévoles.

Organiser une compétition RBC Riders de type slopestyle

La compétition

- ◆ Compétition de snowboard style libre comprenant des sauts, des rails et des obstacles organisée dans un parc.
- ◆ Introduction à la compétition de type slopestyle mettant l'accent sur le plaisir afin d'illustrer le développement global du participant.

Jury (le jury sera composé de trois personnes)

- ◆ Directeur de l'événement
 - ◆ Juge en chef
 - ◆ Entraîneur formé du PECS
-
- ◆ Le jury inspectera le parcours avant la compétition.
 - ◆ Le jury régira tous les appels et les questions de sécurité.

Traceur du parcours

- ◆ Le traceur de parcours sera nommé par le jury.
- ◆ Le traceur de parcours peut être un membre du jury, p.ex., juge en chef.

Traçage du parcours

- ◆ Le parcours doit être tracé sur le terrain existant du centre ou de la montagne, et la principale préoccupation devrait être la sécurité des participants.
- ◆ Une section de difficulté moyenne du terrain existant du parc devrait être utilisée.
- ◆ Le parcours devrait comporter au moins quatre caractéristiques de compétition.

- **Il est RECOMMANDÉ d'utiliser au minimum une combinaison de 2 sauts et 2 rails.**

- ◆ Pour chaque saut, rail ou obstacle, un fanion de porte triangulaire doit être placé de chaque côté de l'obstacle.
- ◆ Le jury doit approuver le parcours avant le début de l'événement.
- ◆ Le traçage du parcours doit être terminé au plus tard 30 minutes avant le début de l'entraînement.

Ouvreurs de piste

- ◆ Deux ouvreurs de piste sont recommandés pour chaque compétition.
- ◆ Les ouvreurs de piste doivent être disponibles pendant le traçage du parcours afin de permettre au traceur de parcours de vérifier la qualité de certaines sections lors des différentes étapes du processus.
- ◆ Les compétiteurs ne doivent pas agir comme ouvreurs de piste.

Entraînement

- ◆ L'entraînement suggéré devrait être dirigé par un entraîneur formé du PECS.
- ◆ Chaque participant doit pouvoir faire au moins deux courses d'entraînement.
- ◆ L'entraînement peut avoir lieu le jour précédant l'événement et doit contenir 70 % de ce qui sera fait lors de l'événement.
- ◆ L'entraînement peut consister à effectuer plusieurs courses et à essayer différents terrains du parc dans le parcours RBC Riders, le tout en compagnie de l'entraîneur formé du PECS.

Horaire de compétition (exemple)

- ◆ Inscription (en ligne avant l'événement).
- ◆ 8 h à 9 h : Accueil (autorisations pour l'organisation, remise des dossards et des t-shirts et distribution des tuques).
- ◆ 9 h à 12 h : Entraînement (si possible avec un entraîneur formé du PECS).
- ◆ Pause pour le déjeuner.
- ◆ 12 h 45 : Réunion des compétiteurs (réunion au sommet du parcours RBC Riders).
- ◆ 13 h : Début de la compétition.
- ◆ 15 h : Fin de la compétition (démantèlement de l'équipement).
- ◆ 15 h 30 : Cérémonie de remise des prix et fin de l'événement.

Format de compétition (lignes directrices)

- ◆ La compétition est une épreuve individuelle et jugée, et la meilleure course sur les trois effectuées est comptabilisée pour le résultat final.
- ◆ Les catégories d'âge masculines et féminines (séparées) sont : 6-7 ans, 8-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans, et 15 ans et plus.
- ◆ Dans des circonstances exceptionnelles, le jury peut classer un participant dans une autre catégorie en se fondant sur des facteurs tels que la croissance, la maturité, l'expérience et le niveau d'habileté; cela tient compte de l'importance accordée par le DLTA à l'âge de développement plutôt qu'à l'âge chronologique.

- ◆ Il y aura un tirage au sort dans chaque groupe d'âge/pour chaque sexe.
- ◆ Les plus jeunes participants feront les premières descentes, jusqu'à ce qu'on termine avec les participants les plus âgés.

Tabulation (pas nécessaire)

- ◆ Les résultats des compétitions peuvent être tabulés.
- ◆ Les résultats peuvent être tabulés au moyen d'un logiciel **RBC Riders** fourni par CANADA~SNOWBOARD.

Sécurité

- ◆ Le port du casque est obligatoire pour tous les participants, et le protège-dents est recommandé.
- ◆ L'utilisation de piquets et de panneaux de porte est obligatoire pour tous les obstacles/éléments du parcours.
- ◆ Pour chaque saut, rail ou obstacle, un fanion de porte triangulaire doit être placé de chaque côté de l'obstacle.
- ◆ Une section de difficulté moyenne du terrain existant du parc devrait être utilisée.
- ◆ Des caractéristiques de compétition appropriées au stade de développement « Apprendre à s'entraîner » du DLTA sont recommandées.
- ◆ Un commissaire de parcours doit être affecté à chaque section afin d'assurer le suivi visuel continu des athlètes et l'entretien des obstacles du parcours.
- ◆ Un ou deux patrouilleurs doivent se trouver sur le site pendant l'entraînement et la compétition.
- ◆ Tous les commissaires de parcours et les membres du jury devraient être munis de radios avec émetteur-récepteur.

Exigences concernant le site : Personnel (une même personne peut jouer plus d'un rôle)

- ◆ Gestionnaire de l'accueil et des résultats.
- ◆ Traceur de parcours.
- ◆ Annonceur (peut s'agir de n'importe quel membre du comité organisateur).
- ◆ Préposé au départ.
- ◆ Juge en chef et autre juge (deux autres juges, si possible).
- ◆ Officiel de compétition/directeur de course formé de CANADA~SNOWBOARD.
- ◆ Une ou deux personnes chargées de l'entretien du parcours/des bannières.
- ◆ Un ou deux patrouilleurs sur le site pendant l'entraînement et la compétition.
- ◆ Si possible, toutes les personnes susmentionnées devraient être équipées de radios avec émetteur-récepteur.

Exigences concernant le site : Matériel

- ◆ Section entretenue d'un parc.
- ◆ Zone d'inscription/d'accueil.
- ◆ Zone de remise des prix.
- ◆ Bannières des commanditaires.
- ◆ Clôtures pour la sécurité et le contrôle de foule.
- ◆ Radios avec émetteur-récepteur.
- ◆ Musique ou DJ.
- ◆ Billets de remonte-pente gratuits pour les bénévoles.
- ◆ Si possible, déjeuner pour les bénévoles.

Commanditaires

CANADA~SNOWBOARD est fier que RBC Groupe financier agisse à titre de commanditaire principal du programme ***RBC Riders***. RBC bénéficie d'une visibilité grâce au matériel du programme et aux trois bannières affichées dans la zone d'arrivée de la compétition.

CANADA~SNOWBOARD est également autorisé à conclure des ententes avec d'autres commanditaires pour financer le programme ***RBC Riders***.

Les associations provinciales de snowboard ont la possibilité de conclure une entente avec un commanditaire principal régional, à la condition qu'elles présentent préalablement leurs plans de commandites au Service du développement des affaires de CANADA~SNOWBOARD aux fins d'approbation. CANADA~SNOWBOARD se réserve le droit de refuser tout commanditaire ou activité de sollicitation de commandites proposé. Le commanditaire principal provincial peut bénéficier d'une visibilité grâce aux fanions de porte et à un maximum de cinq bannières affichées dans la zone d'arrivée.

Les organismes de prestation ont la possibilité de conclure une entente avec un commanditaire principal local, à la condition qu'ils présentent préalablement leurs plans de commandites au Service du développement des affaires de CANADA~SNOWBOARD aux fins d'approbation. CANADA~SNOWBOARD se réserve le droit de refuser tout commanditaire ou activité de sollicitation de commandites

proposé. Le commanditaire local peut bénéficier d'une visibilité grâce à un maximum de cinq bannières affichées dans la zone d'arrivée.

Notes :

Notes :